COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 3 avril 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

M. Cyril CAMU, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui donne procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-25-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

N° DL09042025-25 : Vote des taux de fiscalité directe 2025

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La fixation des taux de fiscalité directe locale relève du Conseil Municipal.

Le budget primitif a été construit de manière à ce que l'équilibre ne nécessite pas d'augmentation des taux de fiscalité.

A partir de l'état 1259 adressé par les services fiscaux, on peut estimer le produit fiscal en fonction des taux décidés par le Conseil Municipal.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2025.

	Bases d'imposition prévisionnelle 2025	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	21 100 000 €	37,20 %	7 849 200 €
Taxe foncière (non bâti)	394 400 €	30,01 %	118 359 €
Taxe d'habitation résidences	19 383 000 €	10,90 %	2 112 747 €
Produit attendu avant effet du coefficient correcteur			**10 080 306 €**
Effet du coefficient correcteur			-2 341 761 €
Allocations compensatrices			90 589 €
TOTAL produit de fiscalité directe hors majoration THRS			**7 829 134 €**
Majoration de THRS	18 146 000 €	10,9% x 25 %	494 479 €
TOTAL produit de fiscalité directe avec majoration THRS			**8 323 713 €**

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,20 %.

ARTICLE 2

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,01 %.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-25-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

ARTICLE 3

FIXE le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants à 10,90 %.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **Notifié le :** **Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-25-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-25-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025